

Rapport moral du président pour l'Assemblée générale de 2020

Cette assemblée devait se tenir initialement le 6 avril mais l'arrivée du Covid et son corollaire, le confinement généralisé, a conduit à son report de presque six mois. C'est fâcheux parce que l'année 2019 peut paraître déjà loin mais, comme vous le savez, nous ne pouvons pas échapper aux contraintes légales.

Chaque année, je commence par rappeler le positionnement apolitique de notre Association.

Dans le texte que j'avais préparé pour le 6 avril, je disais que cela était d'autant plus nécessaire, que nous étions en période électorale et que certains de nos adhérents ou futurs adhérents, voire des membres du CA, avaient choisi de présenter leur candidature aux municipales sur des listes différentes.

Aujourd'hui, les élections sont passées et je constate que la composition même de notre assemblée démontre, on ne peut plus clairement, ce positionnement hors partis qui est le nôtre puisque les leaders des trois composantes politiques principales qui se sont présentées aux élections, sont membres de notre Association ainsi que divers adhérents de leur formation respective.

Je m'en réjouis car c'est la meilleure reconnaissance que notre Association est au service de l'intérêt général de Joigny et que dans cette perspective, elle s'efforce de dépasser les clivages partisans, tout en les considérant comme parfaitement légitimes pour ne pas dire nécessaires dans un contexte démocratique.

Mais au sein de notre Association, notre objectif et notre règle sont de faire avancer les choses. Et pour faire avancer les choses, sur les thèmes qui sont les nôtres, il est fondamental d'entretenir des rapports de qualité, avec la municipalité en place.

C'est le cas et je ne doute pas que ce soit un souhait réciproque.

C'est pourquoi, je crois utile rappeler devant tous les membres ici réunis, que ce positionnement de notre Association a été un choix fondateur qui revêt un aspect statutaire que tous ceux qui ont pris la peine de lire les statuts connaissent, à savoir que le Maire de Joigny et le Président de la Communauté de Communes, ès qualités, en sont membres de droit.

Mais, Il est important, à nos yeux, de pouvoir bénéficier également des apports de l'opposition. (Je salue la présence de N Deiller et Ch. Delaunay).

Nous travaillons, en effet, sur des thèmes fondamentaux qui concernent et engagent l'avenir de notre ville, donc aussi des thèmes qui varient peu : la sauvegarde du patrimoine, l'attractivité de la ville, la revitalisation du centre ancien, le développement et la promotion de notre territoire.

Ce positionnement au service de l'intérêt général a été reconnu par l'administration fiscale qui, par un rescrit en date du 5 mars 2020, nous a accordé la reconnaissance d'intérêt général, c'est à dire, notamment, le bénéfice de la déductibilité fiscale des cotisations et dons.

Je pense qu'elle a notamment pris en considération nos efforts pour donner au Château des Gondi une vocation muséale d'envergure : le château des contes et légende, projet de longue haleine, s'il en est, porté par notre association et la municipalité, mais projet consensuel puisqu'il figurerait dans chacun des projets de programme des candidats de l'opposition.

Je voudrais souligner, à cet égard, l'importance de la convention-cadre dite de bénévolat de compétences que l'AJORCA a signé avec la Mairie, en toute fin de la précédente mandature, car elle permet de donner un fondement juridique à notre intervention dans des dossiers conduits par la Mairie en qualité de maître d'ouvrage et de décideur.

La signature de cette convention-cadre présente, en effet, l'intérêt de pouvoir être complétée pour chaque opération envisagée par un avenant spécifique.

C'est pourquoi, elle constitue beaucoup plus qu'une simple marque de reconnaissance du sérieux de notre travail, elle devrait être le point de départ d'une ère nouvelle dans nos modes d'action, puisqu'elle va nous permettre d'envisager de constituer des dossiers préparatoires à des opérations concrètes de restauration de certains éléments du patrimoine.

Bien entendu, nous continuerons à adresser critiques et suggestions sur les sujets les plus variés, dans un esprit toujours constructif mais sans complaisance, afin que les élus ne s'endorment pas sur leurs lauriers !

Les perspectives pour 2020 se présentent dès lors ainsi:

- élaboration et signature d'un avenant à la convention-cadre, pour le Château;
- lancement d'un projet de rénovation d'un objet patrimonial, en principe une borne fontaine.;
- poursuite des actions traditionnelles de vigilance sur les différents domaines entrant dans notre objet social;
- poursuite, enfin du renouvellement et du renforcement du conseil d'administration.

L'an dernier, à l'issue de la précédente assemblée générale, j'avais fait état de mon souhait de quitter la présidence; à la suite de quoi, diverses pressions amicales m'ont convaincu d'y renoncer dans l'immédiat. C'est pourquoi, je solliciterai tout à l'heure, le renouvellement de mon mandat d'administrateur et si le Conseil d'administration me renouvelle sa confiance, je resterai président pour essayer de mener à bien les chantiers en cours. Cela dit, notre désir de renouvellement et de renforcement du conseil d'administration reste plus que jamais d'actualité.

Je vous remercie de votre attention.